

Le spectacle vivant à Bordeaux : état des lieux et perspectives

Étude réalisée par **Richard Coconnier**
pour la Ville de Bordeaux



Octobre 2017

Version synthétique

Si nous plaçons ce rapport sous l'enseigne du spectacle vivant, c'est moins pour nous débarrasser des mots théâtre, danse ou cirque dont les frontières sont souvent poreuses que pour revendiquer le terme de « vivant ».

Dans un monde qui se dit hyperconnecté, où enfants et adolescents passent désormais plus de quatre heures par jour devant un écran, et où, paradoxalement, le besoin de moments partagés et de contacts directs entre des artistes et des publics semble n'avoir jamais été aussi fort, il est de la responsabilité des collectivités publiques de **préserver ces ilots dans la ville où l'on vient « regarder le monde », ces lieux que l'on appelle « théâtres »**. Où des « vivants » s'adressent à des vivants.

Les préserver, c'est-à-dire les rendre accueillants, désirables et donner à celles et ceux qui ont choisi de les animer les moyens de les rendre indispensables. Par l'exigence de leurs choix, par la qualité des artistes qu'ils y convient, par l'audace des politiques qu'ils y mènent pour y attirer sans cesse de nouveaux publics.

C'est cette conviction qui anime ce rapport : même dans ses formes les plus « minoritaires », **le spectacle vivant est indispensable à nos villes et à leurs habitants, et sa place, fragilisée par l'évolution de notre monde, a sans cesse besoin d'être confortée**. C'est le rôle des politiques, toutes collectivités confondues, d'y pourvoir, et de permettre à toutes et tous d'être confrontés aux artistes majeurs de l'époque comme de pouvoir découvrir des formes nouvelles, parfois plus confidentielles.

Dans une ville marquée par une intense vie culturelle, le spectacle vivant semble ne pas avoir tenu jusqu'à ce jour une place prioritaire. Ce rapport en cherche les causes, en pointe les symptômes et propose quelques pistes pour le remettre au cœur de la cité et de sa politique culturelle.

Introduction

En début de mandature, la Ville de Bordeaux a synthétisé dans un Document d'Orientation Culturelle (le DOC) - soumis à la réflexion puis au vote des élus municipaux en décembre 2015 - les principaux enjeux et objectifs de sa politique culturelle.

Fruit d'un important travail collectif, mené à l'initiative et sous la responsabilité de M. Fabien Robert, Maire-Adjoint à la Culture, le DOC pose des objectifs de développement culturel transversaux et vise à mettre les activités culturelles et artistiques au cœur du projet municipal.

Porteur des enjeux de la politique culturelle territoriale, le DOC, dont la mise en œuvre fait régulièrement l'objet de réunions d'évaluation, a vocation à être complété par **des approches moins transversales, centrées sur un champ ou une discipline artistique, afin de mesurer si les politiques mises en œuvre répondent aux attentes d'une population (en termes d'offre) et aux besoins des pratiquants (professionnels ou amateurs).**

La Direction générale des Affaires culturelles de la Ville de Bordeaux a ainsi souhaité que soit porté un regard global sur le secteur du Spectacle vivant (théâtre, danse, cirque), marqué par une relative atomisation de ses acteurs principaux et par des difficultés économiques récurrentes.

Ce travail de réflexion et de prospective n'est pas un « audit » des structures ou acteurs du secteur et n'a pas pour objectif d'apprécier la manière dont chacun s'acquitte de ses missions. Il s'agit plutôt de comprendre comment est constitué le paysage, de poser des éléments de diagnostic, d'esquisser des pistes d'optimisation des moyens publics actuellement disponibles, de suggérer des voies nouvelles.

La DGAC de la Ville de Bordeaux m'a confié cette mission. Après un parcours au sein de compagnies théâtrales indépendantes (Fartov et Belcher à Bordeaux puis Cartoucherie de Vincennes) j'ai travaillé dans le secteur institutionnel du théâtre public (directeur-adjoint puis codirecteur du Théâtre National de Toulouse entre 1987 et 2004, codirecteur du TnBA de 2004 à 2009).

J'ai dirigé, en 2007 et 2008, la candidature de Bordeaux au titre de Capitale européenne de la Culture. J'ai œuvré ensuite, de 2010 à 2012, à la création de la Mission Urbanité et Culture de la CUB et posé les bases d'une compétence culturelle métropolitaine limitée (soutien aux programmations culturelles des communes), dont le Règlement d'intervention a été adopté en Conseil de CUB en 2011.

J'ai été désigné en 2010 par M. Frédéric Mitterrand, puis par Mme Aurélie Filippetti, pour représenter le secteur du spectacle vivant au sein du Conseil National des Collectivités locales pour le Développement culturel.

C'est donc en tant qu'acteur de terrain, fort d'une bonne connaissance des enjeux locaux, que j'ai abordé ce travail, mené pour l'essentiel au 1er semestre 2017.

Au moment d'entamer cette étude, je me suis souvenu de mon expérience toulousaine. J'avais été appelé au sein de l'équipe de direction du CDN de Toulouse à la fin des années 80, dans un contexte de crise: un Centre dramatique à l'histoire prestigieuse, le Grenier de Toulouse, mais alors au bord du gouffre : un déficit représentant plus de six mois de fonctionnement, une équipe en grève « occupant » les locaux et surtout un théâtre déserté par le public.

Dans ce contexte, les pouvoirs publics - DRAC, Région et Ville - ont considéré qu'il ne servait à rien de « sauver » le CDN sans poser, de façon plus globale, la question du développement du théâtre à Toulouse. C'est ainsi qu'en même temps qu'elles mettaient en place un ambitieux plan de sauvegarde du CDN, les collectivités engageaient leur soutien au Théâtre Garonne dédié aux formes nouvelles et au Théâtre de la Digue destiné aux compagnies régionales, décidaient la création d'une classe professionnelle au Conservatoire et d'un Centre de Développement Chorégraphique, complémentaire du Ballet du Capitole.

Ce plan, élaboré en lien avec les professionnels concernés, a servi de plate-forme de référence aux acteurs locaux pendant une dizaine d'années. Chacun d'entre nous connaissait ainsi sa mission et savait avec qui et sur quelles bases il pouvait partager des projets. En regardant le paysage théâtral bordelais, il semble qu'il manque un document partagé de ce type, une sorte de Schéma directeur du spectacle vivant.

Délimitation du champ de l'étude

1. Le champ de notre observation

En accord avec la Ville de Bordeaux, j'ai souhaité me concentrer, en priorité, sur les lieux bordelais ayant une activité permanente ou semi-permanente de diffusion ou de production dans les diverses disciplines du spectacle vivant.

Les acteurs institutionnels ou labellisés

Le TnBA – Théâtre national de Bordeaux Aquitaine et le CDCN - Centre de Développement Chorégraphique National : ces deux acteurs ont connu des turbulences pendant la durée de notre étude et nous nous sommes efforcés d'adapter notre regard aux mutations en cours ou aux difficultés rencontrées.

Ce paysage institutionnel inclut aussi, selon nous, l'Opéra national de Bordeaux, le FAB – Festival international des arts de Bordeaux, et l'OARA – Office artistique de la Région Nouvelle-Aquitaine qui disposera, dès 2019, d'un outil technique performant au sein de la MECA.

On aurait pu y ajouter des lieux municipaux tels que l'Inox ou la Lucarne, héritiers d'une longue histoire théâtrale (l'Onyx et le Café-Théâtre de l'Oeil), Les Bains-douches (Poquelin-Théâtre) ou La Pergola (Cie Présence) ; associant souvent pratiques amateurs et pratiques professionnelles, ils se situent de fait à la marge de notre champ d'étude, même s'ils ont toute leur place dans l'écosystème local et si leurs potentialités en matière de résidences ou de soutien aux équipes artistiques peuvent faire l'objet de conventionnements spécifiques avec la Ville.

Les lieux intermédiaires «historiques»

Le GLOB Théâtre, la Manufacture Atlantique, la Boîte à Jouer, le Pont – Tournant : nés d'initiatives collectives, associatives ou privées, et se revendiquant peu ou prou des objectifs du théâtre public, ces lieux, apparus dans les années 90, ont fait l'objet d'un audit collectif en 2005. Ils vivent essentiellement grâce à des fonds publics, les recettes propres ou privées n'intervenant que marginalement dans leur fonctionnement.

Les lieux nouveaux

Après une relative stagnation au début des années 2000, on constate une explosion de nouveaux lieux, dont la plupart ont rapidement trouvé leur place dans le paysage local.

. **les nouveaux lieux à vocation théâtrale ou chorégraphique** : le Cerisier, le Performance ou le Lieu sans nom, nés de metteurs en scène ou chorégraphes désireux de s'inscrire dans la transmission, le partage ou la formation (Cie Apsaras, Anthony Egéa ou Gilbert Tiberghien), tout en s'efforçant de trouver un modèle économique alternatif et en accueillant ponctuellement des spectacles.

. **les nouveaux lieux hybrides**, tels que Darwin, l'I Boat, Pola, les Vivres de l'Art, La Grande Poste ou La Bellevilloise (deux futures salles sur la rive droite ancrées sur les projets urbains de Brazza et du Belvédère). Le spectacle vivant n'est pas au cœur de leurs projets ni de leur modèle économique mais peut y trouver sa place au gré d'opportunités.

Bordeaux se caractérise également par une forte présence d'acteurs privés locaux, initiateurs de projets culturels ambitieux dans lesquels le spectacle vivant peut ponctuellement trouver une place : Fondation de la Cité du Vin (auditorium), Fradin Culture (résidences à La Caisse, Ecoles Florent et Patrick Dupont, Villa 88), Bernard Magrez (Institut culturel) ou Denis Mollat (Station Ausone).

Ces divers acteurs, bien que disparates et ne poursuivant pas les mêmes objectifs, constituent potentiellement **un éco-système bordelais du spectacle vivant, surtout si l'on prend la précaution d'y associer les principales compagnies** ou artistes inscrits sur le territoire, tels qu'Opéra Pagai, Renaud Cojo, Michel Schweizer, Os'ò, Bivouac ou les collectifs émergents...

Il revient aux collectivités territoriales de faire vivre cet éco-système et de donner du sens, de la cohérence et de la solidarité à cet ensemble disparate. L'Etat semblerait désigné pour jouer ce rôle d'animateur, en partenariat avec la Ville, et inciter partenaires publics et privés à travailler ensemble autour d'objectifs bien définis, à partir de missions clairement nommées.

2. Le « hors-champ » de notre observation

Nous n'aborderons donc pas, ou seulement de manière périphérique, les secteurs suivants :

Les aides aux compagnies ou à la création

Elles bénéficient au sein des services de la Ville de lignes budgétaires en augmentation ces dernières années et font par ailleurs l'objet d'un Fonds d'intervention spécifique (aide à la création).

Les festivals

L'aide aux festivals fait partie des compétences partagées entre la Ville (et les communes de l'agglomération) et la Métropole avec des moyens spécifiques, un règlement d'intervention et des services instructeurs.

Le secteur du théâtre privé

Théâtre Femina, Casino-Théâtre Barrière, Théâtre Trianon, Théâtre des Salinières, Café-théâtre des Beaux-Arts, Théâtre Victoire. Ces théâtres, nés d'initiative privée, se caractérisent notamment par un nombre important de représentations (y compris sur des périodes de l'année délaissées par les acteurs du service public : été et vacances scolaires) et le dynamisme de leurs salles. L'étude ne porte pas sur ces lieux non subventionnés mais des passerelles peuvent être tissées avec ce secteur très actif à Bordeaux.

Les programmations de l'agglomération

La majorité des communes proposent des « saisons culturelles », incluant des spectacles de théâtre, de cirque ou de danse, éventuellement complétés par un « temps fort » ou une politique de soutien à la production, le plus souvent sous forme de résidence. Certaines de ces communes ont développé des outils de diffusion et de création de niveau métropolitain, régional ou national à Bègles, Cenon, Le Haillan, Bruges, St-Médard-en-Jalles, Blanquefort, Lormont, Mérignac ou Gradignan... Nous évoquerons en conclusion la possible mise en réseau des lieux bordelais avec ces acteurs métropolitains.

Les musiques actuelles

Elles appartiennent pleinement au champ du spectacle vivant mais ne sont pas abordées dans ce document, notamment parce que ce secteur a su trouver, avec le soutien des collectivités et des acteurs professionnels (SMAC et acteurs privés) des réponses collectives, solidaires et innovantes, contribuant à créer une « excellence » bordelaise et métropolitaine dans ce domaine.

Les musiques actuelles peuvent servir de référence pour mettre autour de la table les acteurs du spectacle vivant et les inciter à dépasser les inévitables conflits d'intérêt ou réflexes corporatistes qui peuvent apparaître aujourd'hui comme un frein au développement du secteur.

3. Le périmètre de l'intervention publique

La frontière entre les secteurs « public » et « privé » du théâtre est longtemps restée étanche et facilement définissable : la mise en place de politiques d'accessibilité, la place réservée à la création, la transmission des œuvres du patrimoine et un volontarisme politique (l'artiste « engagé » ou « citoyen ») caractérisaient le champ du théâtre public. Un certain anachronisme du théâtre privé, alors limité à ses seuls acteurs parisiens, a longtemps permis aux deux secteurs de se développer sans entretenir de relations.

Dans les années 80, de grandes figures comme Antoine Vitez (« un théâtre élitaire pour tous »), Jean-Pierre Vincent, Patrice Chéreau, Jack Ralite ou Jack Lang ont su faire évoluer les belles utopies du théâtre public et de la décentralisation culturelle et les adapter aux mutations du siècle finissant.

Force est de constater que les temps ont changé et que, **confrontées à leurs difficultés budgétaires comme à l'évolution du monde et des attentes de publics renouvelés, les collectivités, État en tête, ont parfois du mal aujourd'hui à nommer, à définir, à étendre, voire à défendre, le périmètre de leurs interventions en faveur du spectacle vivant.**

Si le maillage historique du territoire par une multitude d'établissements labellisés constitue le « noyau dur » d'un certain service public, le développement, partout en France, d'initiatives, nées de la société civile mais sollicitant l'intervention ou le soutien des collectivités, rend la situation plus confuse et oblige à un certain pragmatisme.

Les collectivités n'ayant ni capacité ni vocation ni obligation à soutenir toute initiative se recommandant de la création ou du théâtre public, il leur faut pouvoir délimiter et nommer, si possible collectivement (État + Ville + Région, voire Métropole et Département), les raisons, les modalités et le périmètre de leurs interventions.

La situation bordelaise se caractérise, à cet égard, par le faible nombre d'établissements labellisés (dont on sait le caractère structurant pour leur environnement) et par le relatif foisonnement des initiatives émanant de la société civile.

Rappelons que Bordeaux a été une des dernières grandes villes de France à se doter d'un Centre Dramatique national, qu'elle n'a jamais eu de Centre Chorégraphique national ni de Scène nationale pluridisciplinaire et que les établissements nés dans les années 90 (TNT-Manufacture, Glob Théâtre...) n'ont jamais été en mesure de franchir le cap d'une labellisation comme scène conventionnée.

Le chapitre suivant, consacré à un rapide benchmark de la situation dans plusieurs métropoles équivalentes, est révélateur de cette fragilité du paysage institutionnel bordelais.

Cette fragilité institutionnelle - et donc économique - des diverses composantes de l'éco-système doit inciter les collectivités à définir avec précision le champ de leurs interventions, à court et moyen terme.

Nous proposons une approche à trois niveaux :

Le secteur institutionnel ou labellisé avec des conventions d'objectifs pluri - annuelles et pluri-partenariales

Ceci concerne le TNBA et le CDCN, dans la reconfiguration de son projet à la Manufacture, comprenant un volet de soutien à l'émergence artistique. Nous y ajoutons l'OARA dont le nouveau projet à la MECA pourrait comprendre un volet partagé avec la Ville et / ou la Métropole, l'Opéra national dont le prochain contrat devrait préciser les modalités de soutien à la diffusion chorégraphique contemporaine et le FAB qui reste à « institutionnaliser ».

La redéfinition du « secteur intermédiaire » soutenu

Les trois théâtres concernés connaissent d'importantes difficultés économiques qui contrarient l'affirmation de leurs projets.

Au moment d'engager des investissements lourds (achats et travaux) autour du GLOB ou de la Boîte à jouer, les collectivités devront, selon nous, s'accorder sur les projets artistiques et territoriaux pour lesquels ces lieux seront accompagnés, sur leur niveau de viabilité économique et définir des modalités de gouvernance, voire d'appels à projet concernant leurs directions artistiques et administratives.

Le Théâtre du Pont Tournant a réussi à préserver la lisibilité de son projet, mais reste très fragile.

Les « nouveaux lieux » et l'invention de nouvelles formes de Partenariats Public – Privé

Il s'agira de proposer des modalités d'accueil de projets théâtraux ou chorégraphiques dans ces divers lieux non subventionnés, privés ou associatifs.

Nous faisons en dernière partie des propositions concernant les modalités de soutien à ces trois secteurs.

Le soutien au spectacle vivant dans quelques grandes villes françaises

En matière de politiques culturelles, les Villes définissent assez librement leurs priorités : elles n'ont ni l'obligation ni les moyens de « l'excellence » dans toutes les disciplines, et aucun cadre législatif ou réglementaire ne détermine de manière contraignante un nombre de sièges ou un nombre de spectacles par habitant.

Une comparaison entre des villes de dimensions sensiblement différentes a donc d'abord pour intérêt de **mesurer lesquelles ont fait du soutien au spectacle vivant une priorité et quels moyens elles y ont affecté.**

Elle ne rend pas compte du plus ou moins grand dynamisme des politiques culturelles qui peuvent avoir, suivant les villes, retenu d'autres priorités. Nous développons plus loin ce qui constitue la spécificité bordelaise.

1. Éléments de paysage

Nantes

Nantes bénéficie d'une bonne image, associant dynamique créative et développement urbain.

Une Scène nationale, le Lieu Unique, en est le navire amiral : un projet pluridisciplinaire, longtemps porté par un directeur proche du Maire, dans un lieu novateur, ouvert aux pratiques urbaines et proposant mixité des activités et temps forts festivaliers.

Le Grand T, Scène conventionnée portée par le Département, dotée d'une grande salle, associant des missions de création (artistes associés), une diffusion pluridisciplinaire de grande ambition et des projets territoriaux diversifiés.

S'y ajoutent :

Un Centre Chorégraphique National,

Le TU-Théâtre universitaire ayant le statut de Scène conventionnée.

Ce paysage institutionnel s'est renforcé au tournant des années 2000 avec un **projet événementiel de grande envergure** associant la création et la diffusion artistique au développement économique et touristique métropolitain: Estuaire, puis Le Voyage à Nantes. La Ville encourage fortement **le théâtre dans la rue ou l'espace public** avec : Royal de Luxe, les Machines de l'Île et La Fabrique de l'Île.

Toulouse

Toulouse qui bénéficiait d'une forte tradition théâtrale née de la présence d'un des plus anciens Centres dramatiques nationaux, le Grenier de Toulouse, a opéré sa mue dans les années 90 en se dotant en plein centre ville d'un des plus beaux théâtres de France, **le Théâtre national de Toulouse.**

Ce dispositif est complété par plusieurs lieux fortement soutenus :

Le Théâtre Garonne, Scène européenne et outil technique performant dédié à la production-crédation et à la diffusion,

Le Sorano, théâtre de diffusion-crédation de 600 places au cœur de la Ville,

Le Théâtre du Pavé, le Théâtre Jules-Julien, la Nouvelle Digue, implantés dans des quartiers...

Un Centre national de Développement Chorégraphique,

Un fort **engagement circassien avec deux outils de formation-diffusion-crédation de dimension nationale : le Lido et la Grainerie.**

Strasbourg

Strasbourg présente **une exception « historique » : le Théâtre National de Strasbourg**, seul théâtre entièrement financé par l'Etat en région (au même titre que la Comédie Française ou l'Odéon), traditionnellement dirigé par un metteur en scène de renom Une École nationale (comédiens, scénographes, metteurs en scène) y est adossée.

La Ville dispose en outre de :

Le Maillon, Scène européenne dédiée aux formes nouvelles (deux salles),

Un Centre Dramatique National, le TJP et son festival de marionnettes, les Giboulées,

Un Centre national de Développement chorégraphique, Pôle Sud.

Marseille

Marseille dispose du **Théâtre national de la Criée**, avec des créations et une programmation pluridisciplinaire, ouverte sur la ville et ses événements.

Le paysage institutionnel est complété par :

Un Centre Chorégraphique national, le Ballet national de Marseille,

Une Scène nationale, le Merlan, implantée dans un quartier,

Deux Scènes conventionnées : le Théâtre Joliette, dédié aux expressions contemporaines et le Théâtre Massalia, dédié au jeune public.

Marseille se distingue en outre par la présence de **deux établissements atypiques** :

Le Théâtre du Gymnase – Bernardines avec une très forte fréquentation publique et des engagements significatifs en faveur de la création

La Friche Belle de Mai, née d'une dynamique collective et militante, qui aujourd'hui se présente comme une fabrique pluridisciplinaire, avec en son sein un Pôle théâtre.

Citons encore :

Une Cité des arts de la rue et des lieux atypiques tournés vers la création et la diffusion : Montevideo, Théâtre Toursky ...

Une Biennale internationale des arts du Cirque, le Festival de Marseille dédié à la danse en juillet, le festival Actoral.

Lyon

Lyon, grâce notamment au TNP-Théâtre National Populaire implanté à Villeurbanne, est longtemps apparue comme « la capitale » du théâtre.

La ville dispose aussi de:

Un Théâtre municipal, le Théâtre des Célestins, fort de dizaines de milliers d'abonnés et d'une politique de création-diffusion ouverte sur l'Europe,

Un Centre Dramatique National, dit Théâtre Nouvelle Génération,

Le Théâtre de la Croix-Rousse.

La ville se caractérise également par son **engagement en faveur de la danse contemporaine** sous toutes ses formes : Maison de la Danse et Biennale de la Danse, par la **présence de plusieurs lieux de fabrique et de diffusion**, le plus emblématique étant Les Subsistances, avec une forte présence du cirque.

Un **festival de tout premier plan, financé par le Département du Rhône, est dédié au spectacle vivant : les Nuits de Fourvière** qui accueillent tous les soirs, en juin et juillet, des milliers de spectateurs.

Quelques autres villes...

Rennes

Un **Centre Chorégraphique national** dirigé par Boris Charmatz, une **Scène européenne de création, le TNB** (avec 3 salles + 1 Ecole + un Festival + des artistes associés), probablement le théâtre le plus fréquenté de France, le Triangle -Cité de la Danse avec une programmation et des chorégraphes résidents, le Festival des Tombées de la Nuit en juillet.

Lille

Un Théâtre national, une Scène nationale (Villeneuve d'Ascq), de multiples Fabriques et lieux d'un nouveau type comme la Gare Saint-Sauveur ou les Maisons Folies, un Centre chorégraphique national, le Prato - Pôle national cirque, le Grand Bleu, Centre de création jeune public, un événement fédérateur, Lille 3000.

Montpellier

Un Centre Dramatique national, un Centre Chorégraphique national, un Théâtre municipal Jean Vilar, une Scène conventionnée pour l'émergence... deux grands festivals d'été à rayonnement national et international: Montpellier-Danse et le Printemps des Comédiens.

2. Financements publics et fréquentations publiques

Nous avons - pour chacune des villes - retenu quatre à cinq lieux : les lieux institutionnels ou labellisés (CDN, Scènes nationale ou conventionnées), et, s'ils existent, les lieux dédiés à la danse (CDC ou CCN) ou au cirque.

Nous n'avons pas retenu les festivals qui n'entrent pas dans le champ de notre étude. Nous sommes partis a priori des chiffres de subvention et de fréquentation 2017 ou 2016.

Les subventions municipales des CDN ont été diminuées à Bordeaux et Toulouse du montant versé en loyer. Les CDN de Lyon, Strasbourg et Marseille bénéficient de théâtres mis gratuitement à leur disposition.

TABLEAU SYNTHETIQUE DES INTERVENTIONS PUBLIQUES ET DE LA FREQUENTATION ANNUELLE

	Ville	État	Région	Département	TOTAL	Fréquentation
Toulouse	4 292 806 €	3 811 045 €	849 890 €	292 000 €	9 245 970 €	164 633
Nantes	3 967 337 €	1 961 800 €	354 000 €	2 921 080 €	9 203 617 €	140 608
Marseille	5 870 000 €	4 022 000 €	911 000 €	643 000 €	11 446 000 €	180 262
Strasbourg	4 850 222 €	11 901 547 €	515 436 €	79 518 €	17 346 723 €	131 714
Lyon	8 744 800 €	2 647 480 € *	1 398 000 €	851 024 €	13 641 304 €	362 545
MOYENNE	5 545 033 €	4 868 774 €	805 665 €	957 324 €	12 176 722 €	195 952
Bordeaux	1 517 153 €	2 418 000 €	694 000 €	190 400 €	4 823 553 €	85 334

* hors TNP-Villeurbanne

Tableau pondéré

	Nb habitants 2015	Subv. Ville / habitant	Subv. Etat /habitant	Fréquentation
Toulouse	453 317	9,47 €	8,41 €	0,36
Nantes	270 343	14,65 €	7,26 €	0,52
Marseille	852 516	6,89 €	4,94 €	0,18
Strasbourg	274 394	17,68 €	43,37 €	0,48
Lyon	493 343	17,73 €	14,51 €*	0,73
MOYENNE	468 782	11,85 €	12,39 €	0,41
Bordeaux	241 287	6,29 €	10,02 €	0,32

*dont TNP-Villeurbanne

Bordeaux

	Ville Métropole	Etat	Région	Département	TOTAL	Fréquentation
TNBA	1 154 153 €	1 890 000 €	400 000 €	15 000 €	3 463 153 €	60 590
Manufacture CDCN *	190 000 € 18 000 €	413 000 €	214 000 €	79 400 €	914 400 €	Manufacture : 3 108 CDCN : 9 089 à Artigues
Glob Théâtre	105 000 €	95 000 €	65 000 €	50 000 €	315 000 €	3 951
Th. Pont Tournant	50 000 €	20 000 €	15 000 €	46 000 €	131 000 €	8 596
TOTAL	1 517 153 €	2 418 000 €	694 000 €	190 400 €	4 823 553 €	76 245

*Manufacture CDCN : les chiffres de subvention sont ceux du BP 2018, les chiffres de fréquentation ceux de 2016, hors CDCN à Artigues.

Toulouse

	Ville Métropole	Etat	Région	Département	TOTAL	Fréquentation
TNT	2 025 526 €	2 384 674 €	376 960 €	0 €	4 787 160 €	76 823
Th Garonne	767 280 €	891 371 €	163 200 €	210 000 €	2 031 850 €	38 138
Th Le Sorano	900 000 €	30 000 €	50 000 €	15 000 €	995 000 €	22 672
La Place de la Danse. CDCN	317 000 €	425 000 €	165 000 €	15 000 €	922 000 €	Env. 12.500
La Grainerie	63 000 € 220 000 €	80 000 €	95 000 €	52 000 €	510 000 €*	Env. 15 000
TOTAL	4 292 806 €	3 811 045 €	849 890 €	292 000 €	9 245 970 €	165 133

Ce tableau ne prend pas en compte 3 théâtres (Pavé, Jules Julien, Digue) qui bénéficient chacun de financements se situant entre 300 000 et 500 000 €.

Marseille

	Ville	Etat	Région	Département	TOTAL	Fréquentation
Th TN La Criée	1 080 000 €	2 829 000 €	200 000 €	0 €	4 109 000 €	Env 72 000
Sn Le Merlan	1 080 000 €	634 000 €	180 000 €	125 000 €	2 019 000 €	17 937
Th Gymnase Bernardines	2 030 000 €	417 000 €	276 000 €	108 000 €	2 831 000 €	45 483
Th La Joliette	650 000 €	78 000 €	55 000 €	200 000 €	983 000 €	10 578
Théâtre Toursky	1 030 000 €	64 000 €	200 000 €	210 000 €	1 504 000 €	34 264
TOTAL	5 870 000 €	4 022 000 €	911 000 €	643 000 €	11 446 000 €	180 262

Ce tableau ne prend pas en compte le Pôle Théâtre de la Friche Belle de Mai dont l'espace Massalia (scène conventionnée jeune public)

Nantes

	Ville	Etat	Région	Département	TOTAL	Fréquentation
Lieu Unique	2 819 500 €	940 000 €	90 000 €	50 000 €	3 899 500 €	35 963
Le Grand T	487 837 €	175 000 €	100 000 €	2 766 080 €* *	3 528 917 €	85 164
Théâtre univers.	400 000 €	346 800 € dont Université	29 000 €	55 000 €	830 800 €	14 500
Centre National Chorégraphique	260 000 €	500 000 €	135 000 €	50 000 €	900 000 €	4 981
TOTAL	3 967 337 €	1 961 800 €	354 000 €	2 921 080 €	9 203 617 €	140 608

Ce tableau ne prend pas en compte les financements liés au Théâtre de rue (Royal de Luxe), aux Machines ou à la Fabrique de l'Ile. Nous n'avons retenu que 64% de la subvention départementale du Grand T, la partie restante étant affectée à des activités hors Nantes.

Strasbourg

	Ville Métropole	Etat	Région	Département	TOTAL	Fréquentation
TNS	0 €	9 430 000 €	0 €	0 €	9 430 000 €	70 000 env.
Le Maillon	2 400 000 € 76 000 €	1 600 000 €	10 000 €	0 €	4 086 000 €	34 561
CDN TJP CDN	1 145 935 €	581 547 €	455 436 €	53 868 €	2 236 786 €	14 373
CDC Pôle Sud	1 151 657 € 76 630 €	290 000 €	50 000 €	25 650 €	1 593 937 €	11 680
TOTAL	4 850 222 €	11 901 547 €	515 436 €	79 518 €	17 346 723 €	130 614

Le TNS constitue une exception historique en France, dans la mesure où il est le seul Théâtre national, entièrement financé par l'Etat, implanté en région.

Lyon

	Ville	Etat	Région	Métropole *	TOTAL	Fréquentation
Th Les Célestins	4 839 000 €	120 000 €	179 000 €	291 000 €	5 429 000 €	124 000 env.
Th Croix Rousse	656 800 €	450 000 €	353 000 €	79 524 €	1 539 324 €	Env. 48 000
CDN TNG	608 000 €	1 170 480 €	190 000 €	89 300 € 42 000 €	2 099 780 €	Env. 18 000
Maison Danse	965 000 €	755 000 €	380 000 €	349 200 €	2 429 200 €	138 792
Substances	1 676 000 €	152 000 €	296 000 €	0 €	2 124 000 €	53 453
TOTAL	8 744 800 €	2 647 480 €	1 398 000 €	851 024 €	13 640 304 €	362 545

La Métropole verse les subventions précédemment attribuées par le Département

	Ville	Etat	Région	Département	Total	Fréquentation
TNP Lyon Villeurbanne	2 192 000 €	4 512 000 €	500 000 €	485 000 €	7 689 000 €	79 734

Nous n'avons pas comptabilisé dans notre tableau récapitulatif les subventions versées au TNP Villeurbanne, même si l'évaluation de la contribution de l'Etat à Lyon devrait légitimement englober sa contribution au TNP.

3. Éléments d'analyse

Les tableaux ci-dessus sont des indicateurs qui devraient certainement être pondérés, notamment en prenant en compte les festivals qui, dans certaines villes, représentent des sommes importantes. On peut néanmoins considérer que la photographie ainsi obtenue représente bien le paysage et témoigne des politiques volontaristes menées par certaines villes ou collectivités en faveur du spectacle vivant.

Les villes étudiées ont développé depuis plusieurs décennies une politique volontariste en faveur du spectacle vivant, avec des lieux bien dotés et fortement inscrits dans leur environnement. A Lyon (TNP) et à Strasbourg (TNS), l'Etat apporte un concours d'une importance exceptionnelle à la vie théâtrale, cependant qu'à Nantes, le Département prend en charge le fonctionnement d'un établissement pluridisciplinaire de grande envergure.

Quelque soit l'angle par lequel on envisage la situation, Bordeaux semble se situer en-dessous des villes équivalentes : qualité technique et d'accueil des équipements, nombre de sièges offerts, ambition des programmations ou des projets artistiques, niveau de soutien des pouvoirs publics, fréquentation des salles.

L'offre de spectacles vivants – théâtre, danse, mais aussi cirque ou arts de la rue – n'y est pas au niveau de ce qu'elle est dans d'autres métropoles régionales. Elle ne rencontre pas le même public et n'occupe pas le même espace symbolique.

On peut tirer de ce rapide benchmark quelques orientations :

. Bordeaux souffre d'un réel **déficit d'institutions ou d'établissements labellisés**. Si les moyens dont dispose le TnBA se situent dans la moyenne nationale des CDN, Bordeaux apparaît comme sous-équipée en lieux labellisés.

. **Les moyens dédiés au spectacle vivant à Bordeaux se situent en dessous des moyennes nationales**, toutes collectivités confondues (39,6 % du chiffre moyen par ville). La fréquentation globale, en cohérence avec les moyens disponibles, se situe à 43 % de celles enregistrées dans les autres villes. Le coût par spectateur à Bordeaux (56,53 €) est inférieur à une moyenne nationale (62,14 €) fortement impactée par le coût du spectateur strasbourgeois (131,69 €).

. Bordeaux semble **manquer d'une structure dédiée à une diffusion pluridisciplinaire de haut niveau**, du type scène nationale ou conventionnée (il existe sur l'agglomération deux scènes de ce type à St-Médard/Blanquefort et à Gradignan). Faut-il un tel établissement, l'offre de danse contemporaine ne se situe pas au niveau d'une grande ville à vocation européenne.

. Les **lieux intermédiaires bordelais n'ont pas franchi le cap de développement ou d'institutionnalisation que les lieux intermédiaires lyonnais (Substances), marseillais (Friche) ou toulousains (Garonne, Grainerie) ont franchi**, au tournant de l'an 2000, en matière d'équipement, de statut et de moyens de fonctionnement.

La démarche entamée par la Ville pour acquérir la maîtrise foncière des divers lieux intermédiaires bordelais devrait permettre toutefois de stabiliser à terme leur situation.

Cette situation n'est évidemment pas sans explications :

. **La structuration démographique particulière de l'agglomération bordelaise avec un moindre poids de la ville centre** (35% de la population). Des projets se sont développés sur l'agglomération (Cenon, Bègles, Gradignan, Mérignac, St Médard-en-Jalles, Blanquefort) et peuvent expliquer – pour partie - la faible densité des scènes dans la ville-centre, les autres métropoles disposant également de scènes importantes dans les communes périphériques.

. **L'importance considérable d'un Opéra national** qui est le seul en France à proposer au sein d'un même équipement des créations lyriques, un Orchestre symphonique, un Ballet classique, un Chœur, des ateliers de construction et une programmation musicale. Les Bordelais continuent d'ailleurs à appeler cet Opéra national « le Grand Théâtre ». Strasbourg, Lyon, Toulouse ou Marseille disposent aussi de grandes Maisons d'opéra, Ballets ou Orchestres.

. **Les choix prioritaires de la ville à certaines périodes** : le soutien au Festival Sigma dans les années 70, la création d'un Musée d'art contemporain dans les années 80, l'obtention du label d'Opéra national et le soutien aux musiques actuelles dans les années 90, le Projet urbain et le Patrimoine historique dans les années 2000... La Ville, mobilisée sur ces choix, n'a alors pas sollicité le soutien de l'Etat, au moment où celui-ci développait, de manière spectaculaire, son réseau de décentralisation. La Ville n'a pas souhaité accueillir de Maison de la Culture au moment où l'Etat lui en offrait la possibilité et Bordeaux ne s'est doté qu'en 1985 d'un « CDN en préfiguration », resté jusqu'au début des années 2000 parmi les moins dotés de France.

Bordeaux a, dans le même temps, développé de multiples champs d'excellence autour de la lecture, des arts plastiques, de l'architecture, du design, du street art, du rock, des musiques électro ou de la BD...

Alors que le rayonnement et la vitalité culturels de Bordeaux sont aujourd'hui très largement reconnus, par la presse comme par de multiples enquêtes d'opinion (on parle même d'un « modèle culturel » bordelais), le secteur du spectacle vivant reste en retrait.

Sachant qu'il ne saurait raisonnablement être envisagé de rattraper le « retard » bordelais dans le contexte budgétaire actuel, il conviendra d'être imaginatif et d'utiliser au mieux les ressources existantes.

Ce constat impose aux diverses collectivités - dont les niveaux d'intervention sont largement inférieurs à ce qu'ils sont dans des métropoles équivalentes - de faire des choix, et, si possible, de les faire ensemble. Ces choix, qui pourront paraître difficiles, sont probablement la condition d'un possible développement.

Un Plan de développement du spectacle vivant

Bordeaux connaît aujourd'hui un véritable **renouveau culturel, marqué par un afflux d'artistes ou de professionnels attirés par le rayonnement de la ville, marqué aussi par l'émergence de compagnies, de collectifs, de lieux ou de festivals d'un type nouveau, disséminés sur le territoire et bien en prise avec les attentes des nouveaux habitants.**

Dans plusieurs secteurs - musiques actuelles, musiques électro, street art, BD, photo, arts plastiques -, les initiatives associatives sont riches et foisonnantes et les acteurs ont su trouver des réponses collectives pour être plus forts ensemble.

Comparé à ces secteurs en constante mouvance, les lieux dédiés au spectacle vivant apparaissent à nombre d'observateurs comme fragiles, voire figés ou repliés sur eux-mêmes. Sur ce point, il convient de relativiser des constats qui pourraient prendre la forme de jugements hâtifs. En effet :

- . **Le spectacle vivant n'a pas bénéficié, par le passé, d'un fort soutien des collectivités territoriales**, pour lesquelles il n'a pas constitué une priorité. La comparaison avec les autres métropoles met en évidence un important retard de financements publics.

- . **Les outils de travail (salles de spectacles et locaux attenants) ne sont pas au niveau technique et de confort que l'on peut attendre d'une métropole européenne.** Cela vaut surtout pour les divers lieux intermédiaires (Glob, Manufacture, Boite à jouer, Pont Tournant). Le caractère privatif de ces lieux n'a pas permis aux collectivités d'y effectuer les travaux nécessaires. Un processus de maîtrise foncière de ces divers lieux est engagé. Il permettra d'améliorer la situation.

Lestés de ces handicaps, les responsables de lieux bordelais proposent une offre qui, de fait, ne parait pas toujours en adéquation avec les attentes d'une métropole en plein développement et d'une population dont les modes de vie ont considérablement évolué :

- . Offre globale de sièges et nombre de représentations quantitativement insuffisants, concentration de l'offre de spectacles sur un temps court et peu adapté aux nouveaux usages urbains : quasiment pas de spectacles le dimanche ou pendant les petites vacances scolaires, pas de programmation estivale,

- . Faible nombre de « spectacles de référence », de grands spectacles internationaux, de spectacles dans l'espace public, de propositions destinées aux enfants ou liées au cirque, à la danse.

La faiblesse des moyens est réelle et importante. Elle ne doit toutefois pas empêcher d'interroger la nature des propositions : lignes artistiques fragiles ou mal définies, fatigue des équipes, politiques tarifaires à réinterroger, faible recours aux financements sociaux, européens ou privés, utilisation timide des outils numériques...

La conjonction de ces phénomènes fait que le public cumulé des principaux lieux ne dépasse pas 80 000 spectateurs / an quand il se situe entre 130 000 et 300 000 /an dans des métropoles semblables.

L'impact public des divers « lieux intermédiaires » est notamment faible, avec des chiffres de fréquentation se situant entre 3 000 et 8.500 spectateurs/an, quand les lieux intermédiaires des autres métropoles se situent plutôt entre 15 000 et 40 000 spectateurs/an en moyenne.

François Pouthier se fait ainsi l'écho de cette situation: « **il y a eu ces vingt dernières années un changement d'urbanité et les propositions des lieux culturels apparaissent comme très en retard, voire en décalage, avec les nouvelles pratiques urbaines** ».

Ce que Catherine Marnas exprime d'une autre manière : « Quand vous regardez l'importance d'une métropole comme Bordeaux et le maillage sur le territoire, les propositions théâtrales qui y sont faites ne sont pas suffisantes. (Il manque par exemple) une scène nationale, c'est-à-dire un théâtre de diffusion de spectacles. Étant donné qu'il y a des nouveaux habitants qui arrivent, (...) ils auront besoin de spectacles. Pour l'instant, il n'y a pas l'offre qui correspond à cette croissance incroyable de Bordeaux ».

Les collectivités territoriales, si elles se réunissent régulièrement pour évoquer les difficultés de chacun des lieux, semblent ne jamais avoir pris le problème dans sa globalité et ne pas s'être donné les moyens de poser ensemble les enjeux et les perspectives de leur soutien au secteur.

La situation appelle une telle démarche, de même qu'elle appelle parallèlement une mobilisation collective des acteurs d'un secteur où les rivalités l'ont trop souvent emporté sur les solidarités ou mutualisations de moyens ou d'objectifs.

Terminons sur une note optimiste : alors que la lourdeur de leurs fonctionnements paralyse nombre de lieux institutionnels qui n'y trouvent de réponse qu'en rognant sans cesse leurs marges artistiques, la fragilité du tissu bordelais peut aussi être une chance, pour peu que des réponses concertées et des mécanismes « agiles » soient mis en place.

Méthodologie : un plan de développement du spectacle vivant

Une priorité : réunir les diverses parties prenantes autour d'un Plan pluriannuel de développement du Spectacle vivant.

Gouvernance

Objectif : l'élaboration durant le 1er semestre 18 d'un Schéma directeur de Développement du Spectacle vivant préparé entre les services des collectivités concernées, puis validé, conjointement, par la Ministre de la Culture, le Maire de Bordeaux et Président de la Métropole et les Présidents de Région et du Département. Ce Schéma directeur devra avoir une double dimension, bordelaise et métropolitaine.

Ce Schéma devra parallèlement s'inscrire dans une **démarche de dialogues et d'échanges avec les professionnels qui seront ainsi associés à l'élaboration d'une Charte partagée du développement du spectacle vivant à Bordeaux**, dans laquelle chacun des acteurs de terrain pourra ensuite se reconnaître, avec sa place et ses missions propres.

Les modalités d'animation de ce processus de co-construction devront être rapidement posées entre les collectivités.

Volet à court terme

Ce Plan de développement proposerait des actions (2018-19) assorties, lorsque ce sera nécessaire, de moyens nouveaux (2018-19). Ce plan partagé et chiffré serait abondé par l'ensemble des collectivités concernées : Ville de Bordeaux, Ministère de la Culture, Bordeaux Métropole, Région Nouvelle-Aquitaine et Conseil Départemental de la Gironde.

Nous avons établi de premiers contacts pour associer un partenaire privé – par le biais du mécénat - à ce Plan de Développement. Ce plan comprendrait un volet fonctionnement et un volet investissement.

Volet prospectif : vers la création d'une scène d'un nouveau type

Les difficultés rencontrées au cours de la négociation du nouveau contrat du TNBA pointent la nécessité de réfléchir à la création d'un nouvel établissement permettant de mieux répondre aux attentes du public en matière de diffusion, tout en permettant au Centre dramatique national de remplir sa mission de création.

Nous avons esquissé divers scénarii ou hypothèses autour de cette question qui devra faire l'objet, si le principe en est acté, d'une étude approfondie au cours des années 2018 et 2019.

La prochaine réunion de travail entre Mme la Ministre de la Culture et M. le Maire de Bordeaux pourrait acter le principe d'un Plan de développement du spectacle vivant à Bordeaux, portant sur les années 2018 à 2021.

Des objectifs prioritaires

De notre investigation comme des entretiens menés avec les acteurs territoriaux, **nous retenons quelques priorités:**

- . **Renforcer et diversifier l'offre de spectacles afin de mieux répondre aux attentes des populations.**
- . **Consolider le réseau institutionnel ou labellisé pour lui permettre de mieux remplir ses missions.**
- . **Reconfigurer un secteur intermédiaire fragilisé.**
- . **Favoriser le renouvellement générationnel.**
- . **Se mettre à l'écoute du dynamisme de la société civile et des initiatives associatives.**

Nous avons proposé, dans une version longue de notre rapport, une quinzaine d'actions ou d'initiatives concrètes correspondant à chacune de ces priorités.

Elles pourront alimenter la réflexion qu'il nous semble urgent de mettre en oeuvre dans le cadre méthodologique décrit ci-dessus.

Conclusion

Nos impressions au terme de cette étude sont assez contradictoires.

La vie théâtrale bordelaise est aujourd'hui plus riche qu'elle ne l'était il y a quelques années. Plusieurs compagnies bénéficient d'une réelle reconnaissance nationale, cependant que des collectifs issus des promotions de l'ESTBA ou des compagnies plus récemment venues s'installer à Bordeaux font bouger le paysage.

Face à ce terrain créatif en pleine effervescence, le réseau des salles et des théâtres apparaît en crise. Crise identitaire et crise économique.

Pour dénouer cette crise, nous avons esquissé des solutions à court et moyen terme :

- Une méthodologie pour un travail plus collectif afin de mieux hiérarchiser les priorités,
- Des actions tenant compte des contraintes budgétaires et des priorités recensées.

Au cours de cette étude, la question de **savoir s'il y a assez de salles de spectacles ou de lieux de travail à Bordeaux** est revenue de manière récurrente. De façon peut-être paradoxale au vu du benchmark réalisé dans d'autres villes, nous sommes tentés de répondre qu'il y a aujourd'hui assez de lieux à Bordeaux, sous réserve de la mise en oeuvre de quelques préalables :

- . Une meilleure utilisation de la salle Vitez qui doit être plus et mieux ouverte aux acteurs territoriaux,
- . L'achèvement des locaux du TNBA : studio de création et aménagement de l'atelier,
- . Le rachat et les travaux de la Manufacture et du GLOB,
- . Le transfert à moyen terme de l'Ecole du Cirque dans des locaux plus appropriés.

Complétée par les possibilités nouvelles offertes par la MECA et par une mise en réseau des lieux métropolitains, l'offre bordelaise de salles de spectacles ou de lieux de travail, apparaîtrait ainsi suffisante.

Nous parions aussi sur le fait que la société civile va multiplier les initiatives de lieux mixtes ou hybrides, notamment en lien avec des opérations d'aménagement urbain ; le rôle des collectivités sera de s'y montrer attentives et de développer avec ces lieux des partenariats souples et innovants.

Si une réflexion prospective sur une éventuelle « scène métropolitaine » doit être parallèlement engagée avec l'Etat, elle ne passe pas nécessairement par la construction d'un nouveau théâtre.

Trois points en conclusion :

- . Le retard manifeste de la Ville en matière de spectacle vivant doit être pris en compte ; il ne doit pas non plus être majoré. Certaines villes ont investi massivement dans de lourds équipements dont les frais de fonctionnement paralysent de plus en plus les capacités d'action. Il nous semble **qu'il existe aujourd'hui une dynamique créative et culturelle à Bordeaux sur laquelle il faut s'appuyer pour apporter des réponses nouvelles et moins coûteuses à la présentation de spectacles.**
- . Les axes de gravité de la ville se sont déplacés ces dernières années vers la Garonne et ses deux rives et *on voit naître ou s'annoncer de véritables quartiers culturels dans des zones jusque lors à l'écart des grands flux* :
 - . Bordeaux Maritime comme un nouveau pôle d'urbanité avec des équipements attractifs : Cité du Vin, Base sous-Marine, Musée de la Mer, futurs cinémas UGC, Halle gourmande, I Boat. Le Pont-tournant, les Vivres de l'art, le Garage moderne, l'Ecole du Cirque ou le Cerisier devront y trouver leur place.
 - . La Rive droite comme territoire d'innovation artistique et d'expérimentation sociale : Pola, Darwin, la Bellevilloise avec ses deux salles à Braza et sur le site du Belvédère, l'Arena, les espaces publics du Pont Simone Veil...
 - . Le sud de l'agglomération, auquel Euratlantique veut donner les couleurs de l'économie créative : MECA, nouvelle Rockschool, Cité numérique, Territoire de cirque et Terres neuves, Manufacture-CDCN, TNBA et le « campus artistique » Sainte-Croix : CNR, Ecole des Beaux-Arts.

Ce sera un enjeu majeur de la politique de soutien au spectacle vivant que de savoir si elle s'inscrit dans cette dynamique de clusters urbains et créatifs ou si elle privilégie un maillage volontariste de quartiers aujourd'hui moins repérés artistiquement comme les Aubiers, Ginko, Caudéran, Saint-Augustin ou la Bastide...

- . **La mise en réseau des opérateurs métropolitains** est évidemment une clé importante. Ce n'était pas le sujet de l'étude qui nous a été commandée. Nous n'ignorons pas, pour autant, que de réelles politiques de soutien au spectacle vivant ont été engagées par plusieurs communes et qu'elles ne peuvent être réduites à la seule satisfaction de loisirs culturels des populations communales. Cette étude devra donc ouvrir aussi à une mise en réseau des initiatives des communes, dont plusieurs ont développé des spécificités ou des programmations d'ambition métropolitaine ou nationale.